



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 28 janvier 2021

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (THIERRY AMY)

Elections communales 2021 – Point de la situation

Pour l'élection à la Municipalité, à l'issue du délai pour le 1^{er} tour, 7 candidats-es, soit l'ensemble de la Municipalité sortante, ont déposé leur candidature sur la liste d'Entente communale. Aucune autre liste n'a été déposée.

Pour l'élection au Conseil communal, 43 citoyen-ne-s ont déposé leur candidature sur la liste d'Entente communale à l'issue du délai pour le 1^{er} tour. Aucune autre liste n'a été déposée.

Les procès-verbaux des tirages au sort des places sur les listes pour la Municipalité et le Conseil communal sont publiés sur le site Internet de la commune et affichés au pilier public depuis le 18 janvier dernier.

Après les élections du 7 mars 2021, au moins 12 sièges resteront à pourvoir pour le second tour au Conseil communal du 28 mars 2021. Pour rappel, les candidats-es n'ayant pas été élus-es au premier tour et qui souhaitent se présenter au deuxième tour doivent impérativement se réinscrire d'ici au 9 mars 2021 à 12h00 au Greffe municipal. Les autres candidats-es intéressés-es peuvent également s'inscrire pour le deuxième tour du 8 février au 9 mars 2021 à 12h00 au Greffe municipal (il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat-e au premier tour pour pouvoir s'inscrire au deuxième tour).

A noter que le Greffe municipal sera exceptionnellement ouvert entre 12h00 et 14h30 le jeudi 11 février 2021, entre 17h00 et 19h00 le mardi 2 mars 2021 et de 13h00 à 17h00 le lundi 8 mars 2021 pour les inscriptions des personnes ne pouvant se libérer pendant les heures d'ouverture habituelles des bureaux. Une information en ce sens sera publiée dans la PIO et sur le site Internet communal.

Enfin, en plus des 55 membres du Conseil communal, le scrutin du 6 avril 2021 permettra d'élire les 11 suppléants-es du Conseil communal qui seront appelé-e-s à siéger durant la législature au gré des éventuelles démissions des conseillères et conseillers communaux. La constitution d'une liste de suppléants-es étant indispensable au bon fonctionnement du Conseil communal, nous ne pouvons que vous encourager à mobiliser vos proches pour qu'ils s'inscrivent sur cette liste qui, si elle ne permet pas de siéger immédiatement au sein de l'Organe délibérant, offre de très bonnes perspectives de pouvoir l'intégrer durant la législature.



Pour rappel, les prochaines échéances de ces élections communales :

8 février 2021	Ouverture des listes - 2 ^e tour
7 mars 2021	Elections Municipalité et Conseil communal – 1 ^{er} tour
9 mars 2021 – 12h00	Dépôt des listes Municipalité et Conseil communal – 2 ^e tour éventuel
9 mars 2021 – 13h00	Tirage au sort des places sur les listes d'entente Municipalité et Conseil communal (<i>séance publique à la Maison de Commune</i>)
28 mars 2021	Elections Municipalité et Conseil communal – 2 ^e tour éventuel
6 avril 2021 – 12h00	Dépôt des listes Syndicature et suppléants Conseil communal - 1 ^{er} tour
6 avril 2021 – 13h00	Tirage au sort des places sur les listes Syndicature et suppléants Conseil communal (<i>séance publique à la Maison de Commune</i>)
25 avril 2021	Elections Syndicature et suppléants Conseil communal – 1 ^{er} tour éventuel
27 avril 2021 – 12h00	Dépôt des listes Syndicature – 2 ^e tour éventuel
27 avril 2021 – 13h00	Tirage au sort places sur les listes Syndicature (<i>séance publique à la Maison de Commune</i>)
16 mai 2021	Election Syndicature - 2 ^e tour éventuel
1 ^{er} juin 2021 – 18h30	Installation des nouvelles Autorités par le Préfet du Gros-de-Vaud
30 juin 2021	Fin législature Municipalité sortante et Conseil communal sortant (2016-2021)
1 ^{er} juillet 2021	Début de législature Municipalité élue et Conseil communal élu (2021-2026)

Maison villageoise – Installation d'un réseau Wi-Fi

Un réseau Wi-Fi a été installé dans la Maison villageoise depuis quelques semaines. Dans le cadre de son usage pour le Conseil communal, il vise notamment à accompagner le processus d'abandon progressif du format papier des documents adressés aux membres de l'organe délibérant, tel qu'il a été initié ces 24 derniers mois.

Le Bureau du Conseil communal vous communiquera lors de chaque séance le code d'accès au réseau « Cugy-MV » qui, dans un premier temps, sera régulièrement modifié pour des raisons de sécurité.

2. AFFAIRES SOCIALES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Service dentaire scolaire

Le Règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire prévoit à son art. 29 que « chaque commune doit organiser un service dentaire scolaire ou faire partie d'un service dentaire intercommunal fonctionnant selon les directives de la Direction interservices. Il concerne les élèves de la scolarité obligatoire ». Ainsi, le service dentaire scolaire comprend :

- A) Le dépistage ;
- B) les activités de prophylaxie dentaire.



Pour rappel, le dépistage dentaire annuel pour tous les élèves consiste à révéler : une lésion dentaire visible, une malocclusion évidente et la présence de tartre ou de dépôts mous à l'examen clinique.

Jusqu'à ce jour, les quatre communes de l'ASICE faisaient partie du Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud. La caravane de ce service s'arrêtait dans nos villages pour une ou plusieurs semaines dans l'année en fonction du nombre d'élèves concernés. Pour plusieurs raisons, dont la principale est la nécessité de remplacer la caravane actuelle vieillissante, ce Service va changer de formule dès la fin de cette année scolaire. L'Association scolaire intercommunale région Echallens (ASIRE) va reprendre la responsabilité de ces dépistages dentaires pour les communes du Gros-de-Vaud qui le souhaitent.

Estimant que ce changement offrait l'opportunité de réfléchir à l'avenir de ce service, l'ASICE, pour nos quatre communes, a entrepris des démarches afin de vérifier si les cabinets dentaires de Cugy et Froideville seraient intéressés de se voir confier la réalisation de ces contrôles. Des contacts ont eu lieu avec ceux-ci permettant de présenter le cahier des charges et d'aborder les aspects liés à l'organisation et au financement de ce service.

L'intérêt des deux cabinets étant marqué, l'ASICE a présenté le projet aux Municipalités pour validation. Ces dernières ont accepté de ne pas poursuivre de collaboration avec l'ASIRE, mais plutôt de mandater les cabinets locaux pour cette tâche. Au plan opérationnel, une collaboration va s'instaurer entre le secrétariat de l'école, les cabinets dentaires et l'administration de l'ASICE qui transmettra les factures de ce service aux communes.

Il est important de relever que cette nouvelle formule permettra de réaliser une économie de l'ordre de 50% par rapport à la situation antérieure.

3. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Réaménagement de la route de Morrens

Après levée des deux oppositions reçues (une à Cugy et une à Morrens) et envoi des compléments demandés par le Canton, le permis de construire du projet de réaménagement de la route de Morrens, tel qu'accepté par le Conseil communal dans le Préavis n°29-2020, a été octroyé le 14 décembre 2020.

Dans l'attente de la réalisation des aménagements définitifs d'ici ce printemps, deux potelets provisoires marquant le nouvel arrêt ont été posés. L'arrêt de bus Cugy-Grillon figure ainsi à l'horaire de la ligne TL 54 depuis le 13 décembre 2020.

4. SERVICES INDUSTRIELS (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Eclairage public – Contrat à la performance énergétique pour la rénovation du parc d'éclairage public

Le projet de Contrat à la performance énergétique pour la rénovation du parc d'éclairage public (CPE EP) se précise de plus en plus. En collaboration avec Romande Energie Services SA, entreprise adjudicataire de l'appel d'offres réalisée, la Municipalité a établi un projet de rénovation détaillé. Outre un changement de toutes les sources lumineuses trop gourmandes en énergie, il comprend la mise en



place d'un système de télégestion, l'enfouissement des lignes aériennes du chemin de la Lisière ou encore la mise aux normes de l'éclairage des passages pour piétons sur les routes cantonales. L'ensemble de ces interventions devrait permettre une réduction significative de la consommation électrique effective, passant d'environ 140'000 kWh/an actuellement à environ 40'000 kWh/an.

La Municipalité étudie actuellement les aspects juridiques et financiers du CPE EP et devrait présenter un préavis au Conseil communal d'ici mi 2021.

Eau potable – Plan régional d'approvisionnement en eau potable (PRAE)

Après analyse et consultation de son ingénieur-conseil SH Ingénieurs Sàrl, la Municipalité a validé formellement le premier volet technique du Plan régional d'approvisionnement en eau potable (PRAE). Le concept retenu comprend une mise en commun des infrastructures de distribution d'eau potable et la création de maillages entre les différents réseaux des communes de Bretigny-sur-Morrens, Froideville, Lausanne, Morrens et Cugy. Cette rationalisation technique des mesures permettra d'optimiser la gestion des ressources et de renforcer la sécurité d'exploitation.

Le second volet de l'étude vient de démarrer et s'attèlera aux aspects organisationnels et financiers du PRAE. La Municipalité devrait ainsi disposer des éléments financiers et techniques afin d'effectuer un choix éclairé entre les variantes de livraison en gros ou au détail. Un préavis en ce sens devrait être présenté au Conseil communal durant l'année 2021.

5. BÂTIMENTS PUBLICS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)

Collège de l'Epi d'Or

Les problèmes d'infiltrations et de défaut du revêtement du préau nous occupant depuis la réception des travaux en 2015 sont enfin résolus.

Le rapport d'expert demandé conjointement par la Commune et l'entreprise totale n'a pas révélé de malfaçon précise ou de faute particulière liée à une entreprise, mais il a cependant défini une répartition des responsabilités qui a donné suite à un tour de négociations. Après accord entre toutes les parties, soit l'entreprise totale, ses sous-traitants et la Commune, le chantier a pu se mettre en place. Les travaux prévus sur deux semaines pendant les vacances d'octobre 2020 se sont prolongés bien au-delà, soit trois semaines après la rentrée, engendrant des nuisances et des complications d'organisation scolaire. Au final et comme prévu, tous les composants du préau (barrière-vapeur, isolation, étanchéité et revêtement praticable) ont été déposés et renouvelés pour un montant des travaux devisé à CHF 154'510.- et effectivement réalisé pour la somme de CHF 142'263.-, dont CHF 23'949.- à charge de la Commune.

Centre de vie enfantine (CVE)

Comme prévu, les chapes du futur Centre de vie enfantine ont pu être coulées juste avant Noël. Dès la reprise de janvier 2021, la mise en route du chauffage a pu être réalisée afin de permettre de tempérer et de sécher le bâtiment et poursuivre ainsi les travaux de second œuvre dans les meilleures conditions, tant pour les artisans que pour le bâtiment lui-même.



Afin d'optimiser l'autoconsommation de l'énergie électrique fournie par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du bâtiment, la Commune a procédé à la création d'une communauté d'auto consommateurs qui permettra, une fois l'énergie autoconsommée pour les communs et la borne de recharge électrique, de vendre le surplus d'énergie au locataire à un prix identique au kWh vendu par Romande Energie SA.

6. POLICE DES CONSTRUCTIONS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)

Mise à l'enquête d'une antenne de téléphonie mobile 4/5G

En date du 29 septembre 2020, une demande de mise à l'enquête pour une antenne 4/5G parvenait à la Commune. Cette demande émane de l'auteur du projet : Axians Suisse SA, du maître de l'ouvrage et propriétaire de l'antenne Swisscom SA, ainsi que du propriétaire de la parcelle 213 Avia Distribution SA.

Cette demande fait l'objet d'une dérogation, le mât d'antenne ne respectant pas la limite communale des constructions du 28 juillet 1978. Le mât pour support d'antenne est prévu sur une parcelle colloquée en zone artisanale et commerciale, au bord de la route de Morrens et à l'ouest du rond-point du même nom. Il se situe à proximité directe d'un quartier de villa et d'un quartier plus dense d'immeubles locatifs.

Après analyse technique du projet et adéquation de celui-ci avec nos règlements de construction, la Commune a procédé, comme l'exige la loi, à la mise à l'enquête publique qui a été effective du 12 décembre 2020 au 10 janvier 2021. Notre population s'est largement mobilisée, dans la mesure où près de 130 opposants, dont plusieurs faisant partie d'un collectif, ont fait valoir leur droit d'opposition au projet, exposant dans le même temps leurs inquiétudes à notre Autorité.

Il est à relever que la plupart des oppositions portent notamment sur le non-respect des distances aux limites, des normes sanitaires, environnementales et de planification - toujours dans l'attente du rapport de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) -, sur l'absence de besoins de disposer d'une telle technologie, sur le principe de précaution, sur la perte de valeur des biens immobiliers adjacents, sur la proximité d'une école, etc. La Municipalité étudie actuellement ces nombreuses oppositions.

Pour mémoire, le Conseil d'Etat, dans sa réponse à la résolution de Monsieur le député Raphaël Mahaim, « a décidé d'attendre le complément de l'OFEV et l'actualisation des méthodes de mesures de l'Institut fédéral de métrologie (METAS) pour statuer sur les projets d'antennes nouvelles ou notablement modifiées », deux rapports prévus courant 2021. La Municipalité suit la ligne du Conseil d'Etat et suspend sa décision jusqu'à nouvel avis.

7. DÉCHETS (ROLAND KARLEN)

Utilisation de la déchetterie de Praz-Faucon par les habitants de Bretigny-sur-Morrens et Morrens

Pour rappel, les communes voisines de Bretigny-sur-Morrens et Morrens avaient exprimé il y a environ deux ans le souhait de rejoindre notre Déchetterie en raison de leurs infrastructures mal adaptées aux exigences actuelles du tri des déchets.



Des conventions d'utilisation ont dès lors été signées en automne 2019 avec Bretigny-sur-Morrens, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, et en automne 2020 avec Morrens, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Pour assumer l'augmentation du trafic résultant de ces nouveaux partenariats, un élargissement des horaires d'ouverture a été mis en œuvre, principalement les vendredis et samedis non-stop. D'autre part, un auxiliaire de déchetterie à 40 % a été engagé en soutien à la gestionnaire de déchetterie, de même qu'un étudiant pour assurer un renfort à l'équipe en place les samedis.

Avec l'intégration de ces deux communes, la Déchetterie de Praz-Faucon absorbera les déchets de 4'500 habitants. La commune de Cugy reste bien entendu la seule propriétaire de cette infrastructure et en conserve la pleine gestion.

Pour l'année 2020, on relèvera une fréquentation se montant à 33'540 entrées (30'202 en 2019), dont 4'422 entrées pour les habitants de Bretigny-sur-Morrens et 927 pour les habitants de Montheron. Les habitants de la commune de Bretigny-sur-Morrens, qui bénéficient encore de l'usage d'un petit point déchetterie au centre de leur village, n'utilisent pas encore pleinement notre infrastructure. En effet, la fréquentation pour chaque ménage de cette commune ne dépasse pas, pour l'heure, les 6.79 passages par année, contre 13.2 pour les ménages de la commune de Cugy. Concernant les habitants de la commune de Morrens, nous avons constaté une très forte affluence en ce début d'année avec 536 entrées en l'espace de trois semaines.

Les deux communes nous ont confirmé la satisfaction de leurs habitants quant à la qualité de l'accueil, l'étendue des plages d'ouverture ou la large variété des déchets triés (y compris la collecte des déchets plastiques). Le seul bémol concerne la fréquentation des samedis qui, pour certains créneaux horaires, atteint la limite de capacité de notre infrastructure. Les communes rappelleront à leurs citoyens, par le biais de leurs journaux locaux et de leur site Internet, de privilégier les horaires élargis durant la semaine à l'image des ouvertures tardives jusqu'à 19h00 du mardi au vendredi, ceci afin d'alléger les flux du samedi.